

Mettre en place une veille sur les évolutions des compétences, des métiers dans le secteur de l'éducation routière et diffusion auprès du personnel

Exemples d'évolutions des compétences et des métiers dans le secteur de l'éducation routière :

mise en place de la formation post permis qui nécessite d'être titulaire du Titre Pro ECSR ou d'avoir suivi une formation de 21 h pour les titulaires du BEPECASER

Le formateur d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière
Les formateurs d'enseignants de la conduite automobile et de la sécurité routière ont en charge la formation initiale des enseignants de la conduite automobile.

Parallèlement, ils réalisent des actions de formation continue auprès de ces mêmes professionnels, des actions de prévention et de conseil en entreprises, en milieu scolaire et extra-scolaire.

Cette profession est ouverte aux enseignants de la conduite automobile et de la sécurité routière titulaires d'un diplôme d'État, le brevet d'aptitude à la formation des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur (B.A.F.M).

Les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière
La mission principale des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR) est l'évaluation des compétences des candidats au permis de conduire. Ils sont des agents de catégorie B de la Fonction publique.

La validation des acquis de l'expérience
Obtenez le diplôme, équivalent à votre expérience
A QUI S'ADRESSE LA VAE ?

La VAE ne s'adresse qu'aux titulaires du BEPECASER justifiant au moins d' 3 années d'expérience.

Il est important de savoir que le candidat qui prépare une VAE n'est pas obligé de suivre les cours un centre de formation, il devra néanmoins s'inscrire dans un centre certificateur.